



## Dans ce bulletin:

- Avant-propos du Président du Mouvement, Rifat Kassis
- Robin (la nouvelle chargée de Communication au SI) se présente
- Réunion du CEI en Palestine
- La conférence de DEI en Palestine intitulée 'Environnement protecteur - Participation active'
- Réunion d'experts : Mécanismes de communication, de plainte et de consultation respectueux des enfants
- Les Droits de l'Enfant au Nigeria depuis l'Indépendance
- Remédier à un manque de protection : "Si j'étais tuteur..."
- DEI-Bolivia au Service de l'enfance et l'adolescence

## Bienvenue aux lecteurs du bulletin de Défense des Enfants International

### Avant-propos du Président du Mouvement, Rifat Kassis

Chers amis,

Tout d'abord, bonne année! Comme cela m'arrive chaque année, je suis étonné que l'année 2010 soit passée aussi vite et que nous soyons déjà aller de l'avant en 2011. Pour DEI, bien sûr, nous commençons un début d'année très occupé, et je suis impatient d'entendre sur les plans et les projets que vous entreprenez dans vos propres sections.

Ce bulletin traitera de beaucoup d'événements qui se sont déroulés ces derniers mois. L'un des événements majeurs, je tiens à souligner, à la fois du point de vue du CEI et de DEI-Palestine, a été la conférence internationale de DEI sur, "environnement protectif des enfants - Participation active", qui s'est tenue à Bethléem, en Palestine, au début de Novembre. La conférence a été précédée par la réunion annuelle de la CEI.

Ces deux événements ont été non seulement productifs mais aussi source d'inspiration, en particulier à la lumière des épreuves que nous rencontrons en tant que mouvement international. Certaines sont constantes: le domaine des droits humains, et particulièrement celui des droits des enfants et de la justice pour mineurs, n'est pas une tâche facile, et nous savons tous tout le travail qu'il reste à faire. Certaines de ces épreuves sont plus récentes: la crise financière mondiale a un impact important sur notre travail, nos ressources, et sur le genre de soutien économique sur lequel nous pouvons compter.

Mais aussi bien la réunion du CEI que la conférence de DEI ont servi de rappel des ressources dont nous disposons: la participation, l'engagement,

l'expertise et les collaborations qui existent au sein du mouvement DEI, qui, certainement, se renforceront et grandiront.

Je tiens également à partager un peu de nouvelles excitant sur deux événements à venir cette année, nous organisons au sein du SI deux réunions régionales: une pour les sections de DEI sur "*la justice juvénile en Europe et au Moyen-Orient: situation actuelle, défis et perspectives*" et une autre pour les organisations dans le monde arabe pour encourager leur participation dans le mouvement DEI.

En plus de la réunion et la conférence, vous trouverez dans ce bulletin plus d'information sur l'arrivée de la chargée de communication au sein du SI, Robin Myers-vous trouverez également des articles sur l'état des droits des enfants au Nigeria, sur la sensibilité des enfants des conseils efficaces, des plaintes et des mécanismes de rapport ; l'élimination du fossé de protection pour les enfants séparés dans la région européenne, et sur les méthodes clés de la participation pratiqué par DEI-Bolivia.

Meilleurs vœux à l'ensemble du mouvement pour la nouvelle année!

Cordialement,  
Rifat Kassis



Janvier 2011

Vol. 9, No. 1

## Robin (la nouvelle chargée de Communication au SI) se présente

Chers collègues,

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de me présenter à la communauté de DEI - et je suis impatiente de faire la connaissance de plusieurs autres personnes d'entre vous !

Je suis née et élevée aux Etats-Unis d'Amérique, bien que j'aie vécu longtemps dans diverses parties de l'Amérique latine, particulièrement le Mexique et l'Argentine. J'ai fait mes études universitaires aux Etats-Unis d'Amérique aussi, où j'ai étudié la littérature et l'espagnol. Depuis ce temps-là, j'avais pour but de joindre mon amour de l'écriture à mon intérêt et mon soutien pour le domaine des droits de l'homme.

Depuis janvier 2009, j'ai vécu en Palestine où j'ai travaillé en tant qu'assistante de communications dans la Section de DEI en Palestine. Cette occasion m'a aidé à connaître à la fois l'état des droits de l'enfant en Palestine ainsi que le travail, les principes et les priorités du mouvement de DEI au niveau mondial.

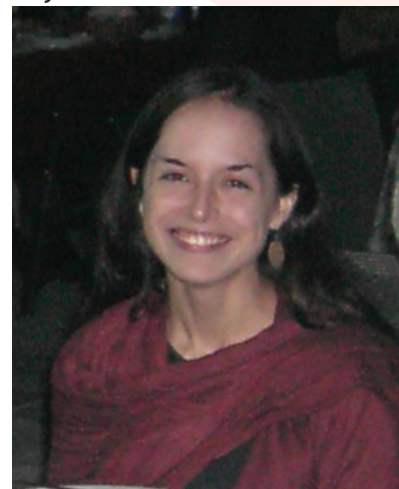
En novembre, j'ai assisté à la réunion annuelle de CEI, en plus de la conférence de DEI intitulée « Environnement Protecteur - Participation Active » (les deux ayant lieu à Bethléem, en Palestine), et j'ai été ravie de faire la connaissance des sections de DEI qui sont représentées là-bas. Les discussions soulevées durant la réunion ont

insisté à maintes reprises sur le besoin de la communication non seulement sur le plan externe - en développant la publicité, les informations et les médias à partir et à propos des initiatives de DEI - mais aussi pour la communication à l'intérieur du mouvement même. J'espère aider à résoudre ces problèmes en faisant tout mon possible.

N'hésitez pas s'il vous plaît à me contacter par courrier électronique à [communications@dci-is.org](mailto:communications@dci-is.org).

J'ai hâte d'être en contact avec vous et de travailler ensemble dans la lutte commune pour les droits de l'enfant.

Remerciements et salutations,  
Robin Myers



## Réunion du CEI en Palestine par Robin Myers

Du 7 au 9 novembre, trois jours avant la conférence de DEI intitulée "Un environnement protecteur - une participation active", le Conseil Exécutif International (CEI) a tenu sa réunion annuelle à Bethléem, en Palestine. Cette rencontre a été très productive et positive : les membres du CEI ont non seulement pu partager ce qui, pour eux, marquait l'année passée - événements, réussites et inquiétudes -, mais ils ont aussi eu la possibilité de discuter, de façon concrète et approfondie, leurs différentes visions pour le futur du mouvement international.

Lors de la réunion, les membres suivants du CEI étaient présents : Rifat Kassis (Président de DEI et de DEI-Palestine), Ileana Bello (Directrice exécutive du SI de DEI), Benoit van Keirsbilck (DEI-Belgique et trésorier de DEI), Juan Pedro Fumeiro (DEI-Uruguay), Marcos Guillén (DEI-Argentine et Vice-Président pour l'Amérique Latine), Jean-Luc Rongé (DEI-France et Vice-président pour l'Europe), Laurencio Akohin (DEI-Togo), et Aisha Rahamatali (Chargée de plaidoyer au SI). Malheureusement, Abdul Manaff Kemokai (DEI-Sierra Leone et Vice-Président pour l'Afrique) n'a pas pu assister



Janvier 2011

Vol. 9, No. 1

## Réunion du CEI en Palestine... (continuation de la page 2)

à la réunion, sa demande de visa ayant été rejetée.

Rifat, Ileana et Benoit et les vice-présidents régionaux ont donné des présentations, toutes suivies de discussions détaillées. Dans le contexte des difficultés économiques auxquelles sont actuellement confrontées les ONG du monde entier, la plupart de ces discussions étaient centrées sur les manières de développer et de consolider les sources de financement de DEI tout en améliorant l'unité, la durabilité et la qualité de notre travail.

Les membres du CEI se sont entendus sur le fait que le mouvement devait mieux se connaître de l'intérieur, et qu'il existait de nombreuses manières de le renforcer intérieurement. Entre autres, il serait possible de : réaliser plus de projets communs entre régions (tels que les récentes initiatives entreprises avec succès en Amérique Latine); renforcer la communication entre les sections elles-mêmes, ainsi que la communication entre les sections et le SI; repenser les thèmes centraux et priorités de ce vaste domaine qu'est la justice pour mineurs; formuler une procédure de paiement des cotisations des sections plus suivie et cohérente; affiner la campagne "Pas d'enfants derrière les barreaux!" en conjonction avec une stratégie ciblée de médiatisation et de collecte de fonds; et améliorer le site de DEI.

Autre information importante : le CEI a continué d'élaborer des stratégies en vue de la prochaine Assemblée Générale Inter-

nationale (AGI) qui sera organisée en 2011 en Ouganda. Le CEI a aussi approuvé provisoirement la mise en place de deux nouvelles sections, au Zimbabwe et en Russie.

Pour conclure sa session, le CEI a tenu une réunion informelle avec les sections de DEI qui assisteraient à la conférence. Fernando López (DEI-Equateur), Ingrid Porras (DEI-Costa Rica), Khaled Quzmar (DEI-Palestine), Mahendranath Busgopaul (DEI-Ile Maurice), et les membres du CEI étaient présents. Les participants ont pu participer aux discussions de manière ouverte et positive; ils ont exprimé l'espoir de pouvoir échanger leurs visions, préoccupations, inspirations et expériences lors de la conférence. Après la réunion du CEI elle-même, où l'on avait à plusieurs reprises souligné l'importance d'établir une communication directe entre sections et avec le SI, cette assemblée est apparue à la fois comme une conclusion juste et comme un commencement positif.



## Un succès! La conférence de DEI intitulée 'Environnement protecteur - Participation active' s'est tenue à Bethléem, en Palestine par Robin Myers

**P**endant deux journées entières (les 10 et 11 novembre), l'hôtel Shepherd de Bethléem fut inondé de conversations, activités et énergie: inondé de personnes vouées à la cause des droits de l'enfant qui ont eu l'occasion de partager leurs expériences, expertises, inquiétudes, accomplissements et perspectives.

Organisée par la section palestinienne de DEI (DEI-PS), cette conférence a ac-

cueilli les sections latino-américaines, africaines et européennes de DEI, ainsi que le Secrétariat International et différents partenaires, collègues et acolytes du monde entier. Malgré le vaste éventail de thèmes abordés lors des différentes réunions et sessions de questions-réponses, certains sujets furent récurrents; dont le plus important fut celui du droit de l'enfant - entièrement réalisé et défendu - à une participation réelle.



Janvier 2011

Vol. 9, No. 1

## *La Conférence de DEI en Palestine... (continuation de la page 3)*

Comme l'annonçait le programme, cette conférence "met l'accent sur la possibilité pour les enfants de jouer un rôle actif dans la recherche de solutions [aux problèmes qu'ils rencontrent] à condition que la communauté croie en leurs compétences et potentiels, et crée un espace de dialogue où les enfants puissent exprimer leurs inquiétudes et changer leur destin. Ce changement n'est donc possible que si la communauté change sa manière de voir ses enfants : comme un groupe qui dispose de droits, mais qui, en même temps, est capable de défendre ces droits."

Pour démontrer cette pensée cruciale, les enfants ont joué un rôle de premier plan lors de cette conférence: un enfant s'est exprimé au cours de chaque réunion, narrant ses expériences et analyses. Les jeunes participants ont également exprimé leurs opinions avec beaucoup de force et d'éloquence lors des discussions qui ont suivies les débats.

Voici les orateurs de la cérémonie d'ouverture de cette conférence, le 10 novembre: Zeina al-Nather, une petite fille Palestinienne; Mme Majida Al-Masri, la ministre palestinienne des Affaires Sociales; Pr Yanghee Lee, Président du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies; Pr Jaap E. Doek, ancien président du Comité précité; Dr Victor Batarsah, le maire de Bethléem; M. Rifat Kassis, Président du Conseil Exécutif International (IEC); et Mme Randa Siniara, Présidente du Conseil d'Administration de DEI-PS. Le groupe Jadal, originaire de Beit Sahour en Palestine, a par ailleurs réalisé une très belle performance musicale.

Au total, six réunions-débats ont eu lieu durant ces deux journées de conférence. Ci-dessous un résumé des articles présentés par les représentants des différentes sections de DEI.

**DEI-Bolivie: Rose Marie Acha - Bolivie: Enfants et adolescents exerçant leur droit de participation.** Cet article présente une série d'études de cas illustrant des initiatives boliviennes innovantes et couronnées de succès, dont certaines ont été mises en œuvre par les enfants afin de faire reconnaître leurs droits de partici-

ipation. Par exemple, l'initiative sportive Acción Andina-Bolivia dont l'objectif est de socialiser les enfants et leur faire connaître des environnements plus larges, et l'Association des Jeunes pour le Change-ment, une organisation indépendante d'enfants et adolescents indigènes de 12 ans et plus, dont la moitié est constituée de filles.

**DEI-Palestine : Riad Arar - Collecte d'informations par les enfants: Une autre perspective pour la participation et le plaidoyer.** Ce document traite du rôle des enfants dans la collecte d'informations concernant leurs vies, besoins, priorités et problèmes quotidiens. Les informations proviennent d'une expérience pratique au sein du projet "Civil Society for Child Rights," dont le but est d'améliorer les compétences des enfants (14-17ans) dans la collecte régulière d'informations détaillées sur le statut et la vie des enfants dans cinq pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord. La participation des enfants dans l'amélioration de leurs quotidiens aide en fin de compte les gouvernements, institutions et ONG à continuer les campagnes de plaidoyer et à promouvoir la protection des enfants comme méthode pour créer une société adaptée aux enfants.

**DEI-Palestine: Hani Awwad -Le rôle des organisations de jeunesse dans la protection des enfants et des jeunes.** Ce document a pour objet le rôle des organisations de jeunesse dans la protection des enfants et des jeunes d'un point de vue culturel, et incite les organisations de jeunesse à prendre en compte la création d'un espace public gratuit dans lequel les débats pourront se dérouler librement et sans contrôle politique/sociale. Il affirme que la responsabilisation des enfants et des jeunes dès leur plus jeune âge, comme par exemple l'inscription à des associations, syndicats et autres mouvements de jeunesse, est une étape importante dans l'avènement des leaders de demain.

**DEI-Palestine : Samah Brawesh (enfant) - L'initiative de l'école Qurdoba : violence politique et protection & mesures liées à la participation.** Cet article décrit les méthodes adoptées par



Janvier 2011

Vol. 9, No. 1

## *La Conférence de DEI en Palestine... (continuation de la page 4)*

l'école Qurdoba à Hébron, Palestine, en vue de garantir un environnement protecteur aux enfants. Les élèves de cette école, majoritairement filles, vivent dans un environnement dangereux (marqué par les restrictions militaires et les menaces des colons) qui a des conséquences néfastes sur leur participation ainsi que sur leur vie et aspirations quotidiennes. L'initiative de l'école Qurdoba a été mise en œuvre par DEI-Palestine avec la participation active des élèves de l'établissement.

**DEI-Île Maurice : Mahendraneth Busgopaul -Enseigner les droits de l'enfant aux enfants marginalisés dans les régions rurales de l'Île Maurice.** L'auteur aborde la situation des enfants marginalisés de l'Île Maurice, et présente le travail que DEI-Île Maurice a accompli avec ces enfants: le programme scolaire, le processus de recrutement et de formation, les avantages dont jouissent les enfants, les obstacles auxquels le programme doit faire face, etc. L'article explique également comment suivre l'exemple de DEI-Île Maurice et mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer pour porter la question des droits de l'enfant dans les régions rurales.

**REINTEGRA (Membre associé de DEI, Mexique) : Francisco Castellanos García -Encourager les processus de participation à travers les jeux et le développement des compétences: Rally pour la participation juvénile.** Ce document révèle le "rally pour la participation juvénile," une stratégie mise en œuvre pour développer les compétences analytiques des enfants ainsi que leurs aptitudes à réfléchir sur des sujets qui touchent leurs quotidiens. Le concept va plus loin que la simple participation physique car il se base en réalité sur le fait d'établir des relations qui enrichissent la présence active des enfants dans la communauté.

**DEI-Palestine: Anne-Marie Hearne -Colonies et violence des colons: Défis pour la création d'un environnement protecteur pour les enfants palestiniens.** Ce rapport résume la recherche réalisée par DEI-Palestine durant 2 ans (mars 2008 à juillet 2010) sur 38 cas de violence de colons sur enfants. Ces incidents ont blessé ou causé la mort d'au moins 45 enfants. Le rapport détaille les

litiges sur la protection des enfants dans ce genre de situations: les autorités israéliennes ne se sont jamais préoccupées des agressions perpétrées par les colons contre les Palestiniens et n'ont jamais pris des mesures légales adéquates contre les colons responsables de ces crimes.

**DEI-Palestine:Gerard Horton - Ill-place des enfants dans le tribunal militaire israélien .** Depuis 1967, les enfants palestiniens âgés seulement de 12 ans sont poursuivis par les tribunaux militaires israéliens et emprisonnés en Israël. Les témoignages de violences physiques perpétrées lors des arrestations sont courantes; tactiques qui, dans la majorité des cas, résultent en confessions et convictions devant les tribunaux militaires. Ce document décrit la situation des enfants dans les tribunaux militaires israéliens, et explique la place que les principes de base de la justice juvénile occupent, et qu'ils ne peuvent occuper, lorsqu'il y a une occupation militaire de longue durée.

**DEI-Pays-Bas:Nanneke Nix - La participation juvénile aux Pays-Bas.** Cet article a pour objet le concept de participation juvénile: un processus par lequel les jeunes expriment leurs opinions, qui sont écoutées et justifiées. La participation juvénile aux Pays-Bas est représentée par les infrastructures d'accueil, le système judiciaire et les politiques, mais est assez lente et nécessitent davantage d'améliorations. L'auteur cite les priorités de la participation juvénile dans différents contextes et explique comment atteindre cet objectif.

**DEI-Palestine:Narmeen Odeh (enfant)- L'initiative palestinienne du réseau des droits de l'enfant:Les mesures de protection.** Ce témoignage décrit les examens faits des mesures de protection développées par le Réseau Palestinien pour les Droits de l'Enfant (PNCR). Les mesures et procédures de protection sont en train de changer à Bethléem grâce à la participation des enfants issus d'institutions qui ont créé des équipes de protection. Toutefois, le rapport expose quelques cas où la participation juvénile a été insuffisante, et qui n'ont pas reçu l'aide nécessaire pour être modifiés. Par conséquent, le rapport recommande avec insistance la partici-



## La Conférence de DEI en Palestine... (continuation de la page 5)

pation juvénile pour développer ce genre d'initiative, dont le but est de comprendre et de sensibiliser au sein des institutions du PNCR.

**DEI-Costa Rica: Ingrid Porras Jiménez - Art en tant qu'outil éducatif pour encourager la participation active des enfants et des adolescents.** L'auteur plaide pour l'art (art visuel, théâtre, musique, danse, etc.) comme méthode essentielle d'apprentissage et d'éducation, qui anime les communautés de jeunes ainsi que leurs compétences individuelles en vue de traiter des informations, narrer leurs expériences et participer à leur entourage. Le rapport démontre ce point de vue en expliquant le travail de DEI-Costa Rica, qui améliore les moyens d'expression des droits et identités des enfants.

**DEI-Palestine: Mona Salem - DEI-Palestine: Le réseau de protection des enfants et son rôle pour faire connaître un environnement protecteur et la participation des enfants.** L'auteur décrit la formation et le travail du Child Protection Network (CPN), un organisme spécialisé dans la protection des enfants, qui travaille en coordination avec plusieurs institutions traitant des problèmes légaux et sociaux affectant les enfants. Créé par DEI-Palestine en collaboration avec UNICEF et remis plus tard au Ministère des Affaires Sociales, le CPN facilite la coordination et les relations entre institutions pour que chacune joue son rôle

et propose des modèles pour protéger au mieux les droits de l'enfant.

Les articles furent nombreux, rigoureux et instructifs; les discussions, animées, fondamentales et respectueuses. Participer à un tel échange productif d'expériences professionnelles et de perspectives, qui réunit tant de situations et continents différents, fut aussi instructif que passionnant. Ce genre de collaboration nous renforce dans notre travail de protection et participation des enfants, tant au sein de nos communautés qu'au niveau mondial.

Pour lire l'intégralité de chaque document, contactez Ayed Abu Eqtaish ([ayed@dci-pal.org](mailto:ayed@dci-pal.org)) ou Riad Arar ([riad@dci-pal.org](mailto:riad@dci-pal.org)) pour DEI-Palestine



## Réunion d'experts : Mécanismes de communication, de plainte et de consultation respectueux des enfants par Kate Bertino

Le 30 septembre 2010, Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire Général des NU sur les violences faites aux enfants ; Naja Maala M'jid, Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie des enfants ; et le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme ont organisé une réunion d'experts au sujet de l'efficacité et du respect des enfants par les mécanismes de communication, de plainte et de consultation. Le secrétariat international DEI a reçu et écouté un groupe varié de défenseurs des droits des enfants parmi lesquels des médiateurs au service des enfants de l'île

Maurice, de Grèce et d'Irlande. Mlles Pais et M'jid se serviront de la réunion pour recueillir des informations en vue de rédiger un rapport commun sur ce sujet. L'objectif de ce rapport est de créer un outil pour les gouvernements et les institutions leur permettant de dialoguer avec les enfants. Cet outil fournira les directives à suivre pour la création de mécanismes de communication et de consultation suivant lesquels les enfants pourront en confiance faire part d'incidents violents comme des violences sexuelles et l'exploitation.

www.defenceforchildren.org



Janvier 2011

Vol. 9, No. 1

## Réunion d'experts... (continuation de la page 6)

Ce débat a soulevé plusieurs problèmes qui méritent d'être étudiés avant d'être communiqués dans ce rapport. Parmi ces problèmes il y a le problème de la confidentialité entre le mécanisme de communication et l'enfant. Il est primordial que les enfants fassent confiance aux personnes auxquelles ils se confient, auquel cas ils ne feront pas part des abus. Les mécanismes doivent être à la disposition de tous les enfants, quels que soient leur niveau social, leur origine, leur genre et doivent être facile d'accès. Les jeunes victimes ont moins que les adultes le réflexe de rechercher des institutions qui pourraient les aider. Il faut donc que les mécanismes de plainte et de consultation recherchent ces enfants victimes.

La visibilité et la collecte des informations sont deux autres sujets importants qui ont été traités. Les informations relatives à ces mécanismes doivent être disponibles pour le public : si les adultes et les enfants ne les connaissent pas, ils ne les utiliseront pas. Afin que les gouvernements et les défenseurs des droits des enfants puissent

aider les enfants victimes, il faudrait dans un premier temps recueillir davantage de données. De plus, ces mécanismes doivent être transparents, afin que toutes les parties puissent s'en servir et les maîtriser.

La réunion a mentionné des cas de réussite mais aussi des critiques. L'une des réussites, dans le domaine de la justice pour mineurs, est présentée par David Mugawe, directeur de African Child Forum Policy. En Éthiopie il y a un centre de protection juridique des enfants qui accompagne légalement et psychologiquement les enfants en conflit avec la loi. Le centre est un exemple de réussite du mécanisme de plainte et de consultation, il a aidé plus de 5000 enfants depuis sa création. En plus de donner des conseils juridiques, les enfants et les adultes peuvent contacter le centre gratuitement pour rapporter un abus et le centre assure le suivi de tous les appels.

## Depuis les sections

### Les Droits de l'Enfant au Nigeria depuis l'Indépendance par Jeph Ighodaro

Depuis son indépendance en 1960, le Nigeria a ratifié plusieurs conventions internationales qui réglementent les droits de l'enfant et les obligations des États parties de faire respecter les principes universels des droits et de la protection de l'enfant. Le Nigeria a, non seulement signé et ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (ONU-CRC), mais a également mis en place la loi sur les droits de l'enfant 2003 (The Child Rights Act - CRA) afin de transposer les normes internationales sur le droit de l'enfant à la législation nationale. Les États au sein de la fédération nigérienne ont été encouragés à adopter la loi sur le droit de l'enfant. Actuellement, environ 22 États sur 36 l'ont intégrée au droit national.

En dépit de l'existence de ce cadre

juridique, les enfants nigériens continuent de subir au quotidien des traitements qui constituent des violations aux droits de l'homme. La récente crise de Jos, dans l'état du Plateau au centre du Nigeria, vient immédiatement à l'esprit. Après plusieurs jours de troubles, des centaines de femmes et d'enfants se sont retrouvés mutilés et sans-abri, et plus d'une centaine y ont trouvé la mort. La sécurité des personnes, en particulier celle des enfants, est loin d'être assurée.

Une épidémie de choléra a, au cours du mois d'août, causé la mort d'enfants dans certains États du nord du Nigeria, du fait de l'attention de pure forme portée aux prestations de santé au Nigeria. La législation sur les droits de l'enfant s'est continuellement heurtée à l'opposition de groupes



## *Les Droits de l'Enfant au Nigéria... (continuation de la page 7)*

religieux, culturels et traditionnalistes. Par ailleurs, les Etats ayant adopté la loi, ne l'ont pas mise en œuvre par la suite, les droits de l'enfant n'étant pas une priorité pour le gouvernement ou les affaires publiques.

Les enfants, qui constituent la plus grande ressource de la nation, sont soumis quotidiennement à l'exploitation par le travail, aux trafics, au mariage forcé, aux violences physiques et sexuelles ainsi qu'à

des pratiques traditionnelles ou culturellement dangereuses. La reconnaissance de l'enfant en tant qu'être humain avec un rôle et des droits propres fait défaut dans la quasi-totalité du pays, tout comme la notion même de droits de l'enfant. Par conséquent, la maltraitance, le manque de soin, et l'exploitation des enfants de manière systématique n'en sont que facilités et renforcés.

## **Remédier à un manque de protection : "Si j'étais tuteur..." par Martine Goeman**

Les enfants et tuteurs séparés font entendre leurs voix

Les enfants et tuteurs séparés expriment leur opinion dans le cadre d'un projet intitulé 'Remédier à un manque de protection des enfants séparés en Europe'. Dans huit rapports nationaux, ils parlent des compétences et des responsabilités d'un tuteur quant à l'accueil, au retour, aux procédures judiciaires et à une solution durable pour l'enfant. Les enfants séparés font état de ce qu'ils feraient s'ils étaient eux-mêmes tuteurs. En 2011, les informations rassemblées dans ces rapports contribueront à établir les normes fondamentales relatives aux tuteurs d'enfants séparés, dans la lignée de la Convention relative aux droits de l'enfant, des directives de l'UE et des normes de Quality4Children concernant les enfants pris en charge hors du foyer familial.

Les recommandations des rapports nationaux, ainsi que les normes fondamentales concernant les tuteurs, constitueront un outil idéal pour renforcer les compé-

tences que doit posséder un tuteur pour prendre en compte les besoins et droits spécifiques des enfants séparés. A l'heure actuelle, les différences de niveau de protection dont bénéficient les enfants séparés dans les pays d'Europe sont inacceptables. Tous les pays européens ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et se doivent de prendre en compte les besoins spécifiques des enfants séparés. De réels dispositifs de tutelle sont essentiels à la mise en place d'une solution durable pour les enfants séparés, qu'il s'agisse de renvoyer l'enfant dans son pays d'origine, de le transférer vers un autre pays (dans le cas de réunifications familiales, par exemple) ou de l'intégrer dans son pays d'accueil.

Lorsque les tuteurs auront les compétences requises pour travailler dans l'intérêt de l'enfant, alors seulement le niveau de protection dont bénéficient les enfants dans les différents pays d'Europe s'en ressentira.

## **DEI-Bolivie au Service de l'enfance et l'adolescence par Francisco Pifarré,**

Nous sommes en 2010, et ça fait 25 ans que DEI-Bolivie a démarré ses activités. Depuis lors on a progressivement travaillé sur quatre thèmes d'intervention qui ont été considérés comme des combats et des défis hautement sensibles et d'une réelle importance pour le monde des enfants: a) les abus domestiques, b) les abus sexuels, c) les adolescents en conflit avec la loi, et d) le travail des enfants. C'est des réalités qui ont existé par le passé, qui étaient présentes, qui ont circulé dans l'atmosphère,

mais elles n'ont jamais pu parvenir à être des sources d'inquiétude ou de résonance pour la communauté sociale ou politique.

A cette fin, DEI-Bolivie a préconisé deux principaux canaux d'engagement: d'une part promouvoir la relation directe avec les organisations travaillant avec les enfants et les adolescents, d'autre part, attirer l'attention sur les cas liés aux différentes thématiques auxquelles nous faisons face.





Janvier 2011

Vol. 9, No. 1

## Contributeurs:

Kate Bertino

Martine Goeman

Jeph Ighodaro

Rifat Kassis

Robin Myers

Francisco Pifarré

## Édition:

Aisha Rahamatali

## Mise en page:

Aisha Rahamatali

## Traduction:

Carine Freund

Daouda Faye

Nefise ali siuleyman

Layla de Chabot

Varteny Pamboukian

Céline Reau

Magali Brenac

## DEI Bolivie au Service pour l'enfance..(continuation de la page 8)

Cela permettra d'avoir des connaissances de première main sur le vécu des enfants et des jeunes et disposer d'une base de systématisation de ces connaissances, aussi bien en exerçant une influence importante dans le domaine de la communication, sur davantage de prise de conscience, et sur la législation/jusqu'à ce qu'on soit assuré que les secteurs importants à la fois de l'Etat et de la société soient plus engagés sur ces sujets.

Aujourd'hui, DEI-Bolivie continue de croire que les thèmes d'intervention dans le monde de l'enfance sont fondamentalement les mêmes, avec au demeurant l'intention d'arriver à des systèmes de législation et d'intervention définis de la part de l'Etat et de la société.

a) L'abus sur les enfants est considéré non seulement comme un problème familial, mais également un élément du combat contre les problèmes généraux de sûreté et de sécurité et contre la violence dans les écoles;

b) L'abus sexuel et ses risques les plus courants sont appréhendés dans la perspective la plus globale de la prise de conscience et de la participation de la communauté sociale, il en est de même pour une réponse effective des institutions étatiques.;

c) Les adolescents en conflit avec la

loi nous sont présentés, avec un besoin spécial pour le système de justice pour mineurs en vigueur avec ses propres ressources humaines formées de façon adéquate; et

d) Le travail des enfants, considéré comme un phénomène social et politique, requiert des procédés appropriés de protection et défense légale avec une véritable responsabilité qui rendrait la société et l'entité étatique en question comptable.

On pourrait y ajouter que dans le processus politique actuellement expérimenté en Bolivie, un autre thème d'intervention sur l'action institutionnelle est apparu: une attention et une place centrale de l'adolescence et de l'enfance dans les programmes politiques et culturel des entités municipales autonomes des sociétés indigènes.



Francisco, Mario et Pifa

International Secretariat  
 Case postale 88  
 CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58  
 Fax: +41 22 740 11 45

[communications@dc-i-is.org](mailto:communications@dc-i-is.org)



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.